

ALLIANZ PLAN VIE

UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE POUR PLANIFIER MES PROJETS D'AVENIR



Avec vous de A à Z

Allianz 

MES PROJETS D'AVENIR, JE LES PLANIFIE AUJOURD'HUI, AVEC ALLIANZ PLAN VIE

**Se constituer un capital, financer un projet,
anticiper le coût des études des enfants,
préparer sa retraite, organiser la transmission
de son patrimoine...**

Autant d'objectifs d'épargne, de prévoyance et de transmission auxquels répond l'assurance vie, dans un cadre juridique et fiscal avantageux.

Allianz Plan Vie est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative, de type multisupports, souscrit par l'association ANCRE auprès d'Allianz Vie.

Il vous permet de vous constituer un capital progressivement, à votre rythme, en faisant des versements réguliers à partir de 100€ par mois.

JE VEUX AVOIR LE CHOIX

Avec Allianz Plan Vie, vous pouvez :

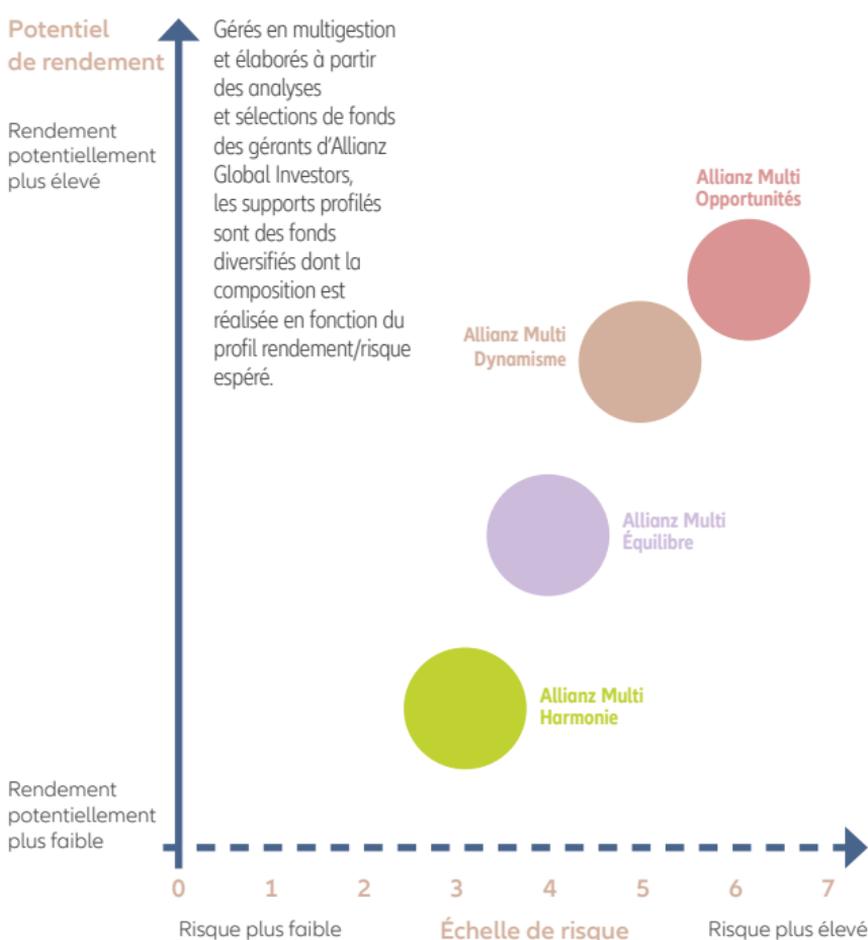
- effectuer des versements complémentaires à partir de 450€,
- modifier ou interrompre vos versements réguliers,
- disposer de votre capital en cas de besoin (sauf cas particuliers – exemple : bénéficiaire acceptant) avec les conséquences fiscales et sociales éventuelles, en effectuant un rachat partiel ou total,
- bénéficier d'une avance pour préserver le capital constitué sur l'adhésion,
- désigner librement les bénéficiaires en cas de décès,
- choisir au terme de l'adhésion, ce qui vous convient le mieux : prorogation avec ou sans rachats partiels programmés, règlement du capital constitué, ou encore percevoir une rente viagère.

JE RECHERCHE UNE SOLUTION D'INVESTISSEMENT CLÉS EN MAIN QUI ME RESSEMBLE

Allianz Plan Vie est un contrat multisupports, dont les capitaux sont investis exclusivement sur des supports exprimés en unités de compte.

Les quatre supports proposés sont adaptés à un profil d'investissement (hors profil sécuritaire), du plus défensif au plus offensif :

- Allianz Multi Harmonie
- Allianz Multi Équilibre
- Allianz Multi Dynamisme
- Allianz Multi Opportunités



En investissant sur des supports en unités de compte, vous profitez du potentiel de performances des marchés financiers, mais vous prenez un risque de perte en capital. En effet, nous nous engageons sur le nombre d'unités de compte, mais nous ne garantissons pas leur valeur. Celle-ci est soumise à des fluctuations, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Ces supports sont entièrement gérés par Allianz Global Investors, l'un des leaders mondiaux en gestion d'actifs.

JE SOUHAITE POUVOIR RENFORCER MA PROTECTION ET CELLE MES PROCHES

Allianz Plan Vie comporte des garanties optionnelles pour renforcer votre protection et celle de vos proches.

- **Complémentaire Décès** : pour assurer la transmission d'un capital au minimum égal à 100% ou 120% des versements (selon l'option garantie plancher choisie), nets de frais et déduction faite des éventuels rachats et avances en cours, quelle que soit l'évolution des marchés financiers.
- **Protection Décès** : pour le versement d'un capital complémentaire en cas de décès faisant suite à un accident.
- **Protection Invalidité** : pour percevoir un capital en cas d'invalidité totale et permanente constatée suite à un accident.
- **Protection Dépendance** : pour percevoir un capital en cas de dépendance totale constatée.

L'ensemble des conditions et exclusions de ces garanties optionnelles est décrit dans la notice d'information Allianz Plan Vie.

JE BÉNÉFICIE D'UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

Selon la fiscalité en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et susceptible d'évoluer.

- **En cas de rachat** :
Seuls les produits issus de la valorisation de votre capital sont soumis à imposition, avec un abattement annuel après 8 ans.
- **En cas de décès** :
Le capital n'entre pas dans la succession de l'assuré et n'est donc pas soumis aux règles légales si les bénéficiaires ont été clairement désignés (sauf cas particuliers, exemple : primes manifestement exagérées).



NOTRE CONSEIL

Profitez des versements réguliers pour vous constituer progressivement un capital :

- **Vous épargnez en douceur.**
- **L'acquisition régulière d'unités de compte vous permet de lisser dans le temps les fluctuations des marchés financiers.**



ALLIANZ, AVEC VOUS DE A À Z

La proximité

Assureur généraliste et également spécialiste du patrimoine et de la protection sociale, Allianz France s'appuie sur la richesse de son expertise et le dynamisme de ses 11 000 collaborateurs en France. Plus de 6 000 Agents Généraux, Conseillers, Courtiers, Partenaires sont présents pour apporter un conseil de qualité aux 5 millions de clients qui font confiance à Allianz France.

La solidité

La qualité de la signature Allianz, acteur majeur de l'assurance et des services financiers dans plus de 70 pays, et sa notation (Standard&Poor's : AA assortie d'une perspective stable - revue le 14/08/2019, Moody's : Aa3 perspective stable - revue le 10/01/2020) confirment sa solidité financière.

L'ASSOCIATION ANCRE, UN ENGAGEMENT QUOTIDIEN À VOS CÔTÉS

L'association ANCRE est le souscripteur du contrat Allianz Plan Vie.

L'ANCRE, ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE des risques, la RETRAITE et l'EPARGNE, est une association indépendante, loi 1901, qui représente les intérêts de ses adhérents.

En adhérant à Allianz Plan Vie, vous adhérez également à l'association ANCRE et profitez ainsi de la dynamique collective d'une association en matière d'épargne, de retraite et de prévoyance.

Pour plus d'informations sur les missions de l'ANCRE, vous pouvez consulter : www.ancre-vie.com

Pour de plus amples renseignements,
votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 643.054.425 €

1, cours Michelet - CS 30051 - 92 076 Paris La Défense Cedex

340 234 962 RCS Nanterre

www.allianz.fr



ANCRE

ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE des risques,
la RETRAITE, et l'EPARGNE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

48, rue de Provence - 75009 Paris

www.ancre-vie.com

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

